

La présente synthèse propose une présentation des principaux **résultats de l'évaluation du dispositif SORTIR!** réalisée entre mars et octobre 2015 par le bureau d'étude **FORS-Recherche Sociale**, organisme indépendant d'études et de recherches en sciences sociales. Cette évaluation a consisté à conduire une analyse du dispositif à

360° combinant différentes méthodes d'enquête (analyse documentaire, questionnaires, entretiens semi-directifs, groupes de travail), de manière à recueillir le point de vue de tous les acteurs concernés (financeurs, décideurs, opérateurs et utilisateurs) et à conforter la dynamique partenariale construite autour du dispositif.

CONTEXTE ET ENJEUX DE L'ÉVALUATION

Le **dispositif SORTIR!** est l'héritier de plusieurs dispositifs successifs visant à favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous, expérimentés sur le territoire de Rennes depuis le milieu des années 1990. Animé, coordonné et géré par l'Association pour la Promotion de l'Action et l'Animation Sociale (APRAS), SORTIR! a été lancé en 2010 sur les communes de Rennes et Saint-Jacques de la Lande, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

À partir de 2011, le dispositif a été progressivement **expérimenté dans 29 autres communes de la métropole rennaise¹**, dans le cadre d'un partenariat entre Rennes Métropole et les communes concernées. Celles-ci assurent depuis le pilotage du dispositif sur leur territoire, en lien avec Rennes Métropole et l'APRAS, avec laquelle chaque commune a signé une convention.

En partenariat avec le Conseil Départemental, la Caisse d'allocations familiales (Caf) d'Ille-et-Vilaine, le Centre communal d'action so-

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

La mission s'est organisée sur 7 mois, en trois phases :

CADRAGE DE LA MISSION ET ÉLABORATION D'UN RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION (MARS - AVRIL 2015)

- Analyse des documents existants sur le dispositif ;
- Conduite de 13 entretiens de cadrage avec des partenaires et/ou financeurs du dispositif ;
- Élaboration d'un arbre d'objectifs, décliné en orientations stratégiques, objectifs opérationnels et résultats attendus, qui a servi de support à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation articulé autour de quatre questions principales (présentées page suivante).

- Organisation de 8 entretiens collectifs territorialisés, auxquels ont été conviés les structures organisatrices ;
- Animation d'un groupe de travail dédié aux structures organisatrices ;
- Organisation de 3 séminaires participatifs « utilisateurs ».

AVIS ÉVALUATIF ET PRÉCONISATIONS (SEPTEMBRE - OCTOBRE 2015)

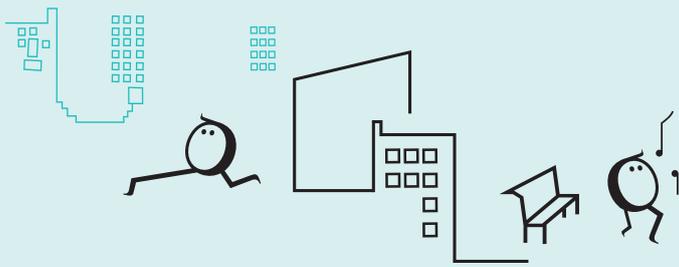
- Réalisation d'un benchmark ;
- Organisation d'un débat avec l'ensemble des communes partenaires et des acteurs locaux.

COLLECTE ET ANALYSE DE DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES (MAI - JUILLET 2015)

- Animation de 2 séminaires participatifs avec les communes ;
- Administration d'une enquête par questionnaire à 400 détenteurs de la carte SORTIR!, dans des lieux publics de Rennes et des communes partenaires du dispositif² ;
- Passation d'une enquête en ligne par questionnaire auprès des 674 structures organisatrices ;

1. En 2011, Vern-sur-Seiche a rejoint le dispositif. En 2012 : La Chapelle Thouarault, Brug, Betton, L'Hermitage, Montgermont, Thorigné Fouillard, Acigné, Chantepie, Mordelles, Noyal Chatillon sur Seiche, Pathenay, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Saint-Grégoire. En 2013 : Bourgarré, Brécé, Chavagne, Le Rheu, Orgères, Vegin le Coquet, Cevaigné, Cintré, Laillé, Chartres de Bretagne, Clayes, Pacé, Pont-Péan. En janvier 2014 : La Chapelle des Fougeretz (soit 31 communes au total à cette date).

2. Parmi les 400 détenteurs enquêtés, on compte 3/4 d'utilisateurs effectifs de la carte (qui la détiennent et l'utilisent effectivement) et 1/4 de détenteurs non-utilisateurs.



ciale (CCAS) de Rennes, le Conseil Régional, les organismes Hlm, la Ville de Rennes et Rennes Métropole, l'APRAS a lancé en 2015 une évaluation globale du dispositif SORTIR!, avec les objectifs suivants :

- **Appréier l'action menée pour répondre aux objectifs stratégiques énoncés dans les principes fondateurs du dispositif ;**
- **Réaliser une analyse des pratiques et usages du dispositif, et faire émerger ses impacts pour les utilisateurs, les structures partenaires et les territoires ;**

- **Éclairer les raisons du recours et du non-recours (non demande ou non activation de la carte) ;**
- **Poser une analyse territorialisée sur les réussites et les difficultés rencontrées par le dispositif dans son fonctionnement et dans l'accompagnement proposé ;**
- **Formuler des recommandations relatives aux évolutions souhaitables du dispositif pour l'avenir.**

QUESTIONS ÉVALUATIVES

Afin de bien cadrer et circonscrire la mission, 4 questions évaluatives ont été définies au début de l'évaluation. Déclinées en sous-questions évaluatives, ces quatre axes de questionnement ont servi de fil conducteur au travail d'évaluation du dispositif SORTIR!

Question 1 : Quel partage du sens et des objectifs du dispositif par ses acteurs ?

- Y a-t-il un partage du sens et des objectifs du dispositif par tous les acteurs ?
- Le dispositif est-il aujourd'hui réfléchi et pensé par tous à une échelle « métropolitaine » ?
- Est-ce que tous les acteurs ont une vision claire de leur place et leur rôle dans le dispositif ?
- Comment les acteurs du dispositif se font-ils le relais de son sens et de ses objectifs ?

Question 2 : Le dispositif parvient-il à répondre à son objectif premier de facilitation de l'accès au sport, à la culture et aux loisirs ?

- Le dispositif parvient-il à toucher les habitants qui en ont le plus besoin ?
- Comment expliquer l'écart persistant entre détenteurs et utilisateurs de la carte SORTIR! ?
- Quels sont les facteurs qui influencent les usages de cette carte ?
- Qu'en est-il concrètement de l'accompagnement des utilisateurs ?
- Dans quelle mesure les structures organisatrices s'impliquent-elles dans le dispositif ? Et adaptent-elles leurs modes de faire aux utilisateurs ? Et leur projet ?
- Le dispositif change-t-il la perception que les utilisateurs ont des pratiques culturelles, sportives et de loisirs, et leurs habitudes en la matière ?
- Quels sont les manques et les marges de progrès identifiés ?

Question 3 : Quels sont les impacts du dispositif sur les utilisateurs et les partenaires ?

- Quelles représentations les habitants et les partenaires ont-ils du dispositif ?
- Quels sont les impacts du dispositif sur les utilisateurs, en termes de restauration de l'image de soi, connaissance de soi et construction identitaire, bien-être et épanouissement, liens intrafamiliaux et parentalité, insertion sociale et professionnelle, etc. ?
- Quelle est aujourd'hui la lisibilité des impacts du dispositif sur les utilisateurs pour les partenaires ?
- Quel est l'impact du dispositif pour les partenaires sur leur projet, leur organisation et fonctionnement internes, leur fréquentation, leur visibilité, mais aussi sur la prise en charge de nouveaux publics, le travail en partenariat, la gestion budgétaire globale de l'ensemble de leur activité, etc. ?

Question 4 : Quel est l'impact du dispositif en termes de cohésion sociale et territoriale ?

- Dans quelle mesure le dispositif favorise-t-il les rencontres et échanges entre les habitants ?
- Le dispositif est-il un support de connaissance et d'ouverture sur le territoire ?
- Quel est l'impact du dispositif sur les utilisateurs, en termes de mobilité sur le territoire de Rennes Métropole, et de développement d'un sentiment d'appartenance (au quartier, à la ville, à la métropole) ?
- Dans quelle mesure l'inscription dans le dispositif donne-t-elle envie aux utilisateurs de s'investir dans la vie locale et de s'impliquer dans des projets pour leur quartier, leur ville, et la métropole ?
- Quelles sont les attentes formulées vis-à-vis du dispositif ? Et les points d'amélioration identifiés ?

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

UN PARTAGE DU SENS ET DES OBJECTIFS DE SORTIR! PAR SES PARTENAIRES QUI RESTE À TRAVAILLER ET RENFORCER

En 2010, lors de son lancement sur les communes de Rennes et Saint-Jacques de la Lande, les partenaires de SORTIR! partageaient une ambition politique et éthique pour le dispositif, conçu comme un véritable outil au service des travailleurs sociaux et des médiateurs culturels pour renforcer le lien social, lutter contre les inégalités, et favoriser l'épanouissement personnel des utilisateurs. Porteur des valeurs de l'éducation populaire, SORTIR! a été initialement imaginé comme un levier en faveur de la diffusion des connaissances au plus grand nombre, de la lutte contre les discriminations et de l'autonomisation des publics.

Il ressort de l'évaluation menée que **les valeurs originelles ne font pas nécessairement écho à tous les projets politiques et territoriaux des communes ayant rejoint le dispositif** à partir de 2011, ni aux projets internes de l'ensemble des structures sportives, culturelles et de loisirs signataires d'une convention de partenariat avec

l'APRAS. Si les partenaires financiers et opérationnels de SORTIR! identifient l'accès à la culture, au sport et aux loisirs de ceux qui en sont les plus éloignés comme l'objectif premier du dispositif, **trois principaux facteurs constituent néanmoins un obstacle au partage de sa philosophie et de ses grands principes** :

- **Le turn-over ou renouvellement des équipes techniques et des élus³, des personnels et des bénévoles associatifs des équipements de proximité (maisons de quartier, centres sociaux, CCAS, espaces sociaux communs...)** ;
- **Une insuffisance de moyens dédiés à l'animation du dispositif (1,5 équivalent temps plein au sein de l'APRAS jusqu'en août 2014) pour assurer une sensibilisation et une information régulière et continue sur le dispositif à destination de l'ensemble des communes et structures organisatrices⁴** ;
- **La visibilité et la valorisation insuffisantes des impacts de SORTIR! sur ses utilisateurs.**

L'absence de philosophie partagée est à l'origine de différences locales d'appropriation qui se traduisent concrètement par l'assignation d'objectifs variables au dispositif et par une valorisation

UNE MOBILISATION PARTENARIALE QUI TEND À S'ESSOUFFLER

Aujourd'hui, **la mobilisation partenariale autour du dispositif tend à s'essouffler.**

Parfois, un **désaccord existe quant à la répartition de la charge du dispositif entre certaines communes et Rennes Métropole.** Celles-ci expriment ainsi une incompréhension quant au système actuel d'estimation des besoins et de la participation financière prévisionnelle de chaque commune. Sur ce point, le « rattachement » du dispositif au CCAS (avec son inscription dans le budget propre des CCAS et non dans le budget global de la commune, et son portage par les élus adjoints aux affaires sociales) semble d'une part freiner l'adhésion des Directeurs Généraux des Services et d'autre part être relativement peu adapté à l'innovation sociale (le fonctionnement et la logique

propres aux CCAS y semblent en effet peu propices). Quoiqu'il en soit, cette incompréhension alimente l'idée, chez certaines communes, que SORTIR! représente une « charge budgétaire »⁶.

De surcroît, le succès du dispositif a un effet quasi contre-productif. Tout se passe désormais comme si, aux yeux de certains partenaires, le dispositif SORTIR!, « rodé », ne nécessitait pas de réunions, d'échanges, ou de mobilisation supplémentaires.

3. Dans de nombreuses communes, les équipes ont été remaniées après les élections municipales de 2014, même en l'absence de changement de majorité.

4. Qu'elles soient entrantes ou déjà partenaires de SORTIR!

5. Conformément aux objectifs définis dans le Programme Local de l'Habitat 2005-2014 de Rennes Métropole.



inégale de toutes les activités possibles via SORTIR! Schématiquement, deux conceptions du dispositif coexistent :

- **Pour les acteurs rennais et jacquolandins, SORTIR! est un dispositif d'accès au droit** : il doit permettre à ceux qui n'en ont pas les moyens – financiers et/ou culturels – d'accéder à des pratiques culturelles, sportives et de loisirs, considérées comme un droit fondamental parmi d'autres. Leur conception du dispositif est à la fois « universaliste » et inclusive. La pratique de tous les types d'activités (culturelles, sportives et de loisirs) par les utilisateurs du dispositif est ainsi promue de manière indistincte ;
- **Pour la plupart des autres communes, qui ont rejoint le dispositif entre 2011 et 2014, il s'agit plutôt d'un outil au service de la politique sociale et familiale locale** : le dispositif doit avant tout permettre d'intégrer les familles nouvellement arrivantes – qui se caractérisent par un faible niveau de ressources – et les locataires des logements sociaux récemment livrés sur la métropole rennaise⁵. Plus globalement, SORTIR! doit contribuer à un encadrement du temps libre des enfants et de leurs familles. Cette conception s'inscrit dans une perspective « différentialiste » et préventive du dispositif. Les partenaires locaux qui adoptent cette lecture promeuvent implicitement une forme de « hiérarchisation des activités » qui conduirait à restreindre la liberté de choix des activités : à leurs yeux, les utilisateurs de SORTIR! devraient faire en priorité des activités sportives et collectives, dans des structures publiques de proximité, les structures privées ne devant pas avoir la possibilité de bénéficier du dispositif.

Par-delà les incompréhensions ou les réticences de certains partenaires et l'idée d'un dispositif « rodé » qui fonctionnerait par lui-même, un autre facteur est à prendre en compte pour expliquer l'essoufflement de la mobilisation partenariale. Il s'agit de **l'insuffisance des moyens humains disponibles pour faire vivre le dispositif partout de la même manière**. De nombreux partenaires ont en effet évoqué ce point :

- **15%** des structures partenaires font part d'un manque de moyens humains et financiers pour développer des actions de médiation ;
- La faiblesse du nombre d'instructeurs et de professionnels de l'accompagnement social dans les petites communes adhérentes limite les possibilités de relais d'information sur le dispositif et d'accompagnement des publics vers SORTIR!. Par ailleurs, le faible nombre de professionnels de l'action sociale sur certains territoires rendrait plus visible ou identifiable et donc potentiellement plus « stigmatisante » la démarche d'inscription dans le dispositif ;
- Le manque de formation et d'outils permettant aux structures organisatrices de prendre en charge cette mission de médiation et d'accompagnement des publics est également mis en avant.

Cette absence de philosophie partagée se couple par ailleurs avec **l'absence d'un « circuit de l'utilisateur » clair et lisible pour tous**. De manière globale, les enquêtes auprès des partenaires du dispositif (décideurs, financeurs et opérateurs) mettent en lumière une **absence de formalisation claire et précise de la répartition des rôles et responsabilités** de chacun :

- D'une part, un certain flou persiste, aux yeux de l'ensemble des partenaires, concernant la répartition des rôles entre l'APRAS et Rennes Métropole dans l'animation du dispositif, celle-ci n'étant formalisée à ce jour dans aucun document ;
- D'autre part, la répartition des responsabilités entre les instructeurs et les structures organisatrices en matière d'orientation, de médiation et d'accompagnement des publics n'apparaît pas toujours claire, ce qui explique d'ailleurs en partie que ces missions soient assurées à la marge sur certains territoires.



Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir qu'il n'y a **pas de lien ni d'articulation entre SORTIR! et les autres actions menées** (par les communes, Rennes Métropole, les structures culturelles et sportives, certains équipements de proximité) **pour favoriser l'accès de tous à la culture, au sport et aux loisirs**. Le dispositif apparaît aujourd'hui comme un dispositif « satellite », relativement déconnecté des autres politiques publiques menées dans le champ de la culture, du sport et des loisirs. Pourtant, SORTIR! joue un véritable effet levier : des actions de médiation et d'accompagnement se développent grâce à la dynamique instaurée par SORTIR!, qui sont d'ailleurs portées par les mêmes acteurs que ceux impliqués dans le dispositif. Cependant, ces actions vivent en autonomie, sans afficher de connexion ou de lien avec SORTIR!. À cet égard, l'APRAS regrette l'absence d'un « label » qui permettrait à la fois de valoriser les impacts du dispositif sur la dynamique partenariale et d'éviter un effritement de SORTIR!.



6_ En lien avec l'inquiétude de ne pouvoir subvenir, dans le temps, au maintien du dispositif.

UN DISPOSITIF PLÉBISCITÉ PAR SES UTILISATEURS

SORTIR! est un **dispositif largement plébiscité** par ses utilisateurs, qui en ont une approche non « consumériste » et non « individualiste », avec des impacts très forts sur le plan relationnel, familial et en termes d'inclusion sociale.

- **30 545 cartes** ont été attribuées au 31 décembre 2014, date à laquelle SORTIR! comptait 22 673 utilisateurs ;
- **98%** des utilisateurs enquêtés pensent renouveler leur carte, et quasiment tous la conseilleraient à un proche ;
- Le nombre annuel moyen d'utilisations de la carte est compris entre 3 et 4 par an et par utilisateur, selon la base de données 2013-2014 de l'APRAS ;
- Les instructeurs font état d'un nombre restreint de démarches pour l'obtention de la carte engagées par des personnes qui n'y ont en fait pas le droit ;
- Les utilisateurs expriment une forte volonté de partage des sorties ponctuelles (cinéma, piscine), seuls ou en groupe, et des activités régulières.

L'évaluation met en évidence que SORTIR! touche globalement sa cible (travailleurs pauvres, familles monoparentales, personnes isolées...), avec une variété d'usages en fonction du profil des publics (en particulier selon le sexe, la situation familiale et professionnelle) : inscription des enfants à des activités sportives, cultu-

relles ou de loisirs régulières dans les familles ; usages centrés sur les sorties ponctuelles (cinéma, piscine) pour les moins de 25 ans et les personnes isolées (seules sans enfant).

Grâce aux efforts menés ces dernières années, le taux d'utilisation de la carte est par ailleurs en croissance. Mais il existe néanmoins un delta entre détenteurs et utilisateurs, qui s'explique surtout par le sentiment des utilisateurs d'une information insuffisante ou incomplète sur le dispositif, et/ou par un manque de réseau social pour partager les activités proposées.

Les résultats de l'enquête par questionnaire auprès des utilisateurs de la carte SORTIR! font apparaître **des impacts très forts sur leurs pratiques culturelles et sportives**, qu'il s'agisse d'une activité régulière ou de sorties ponctuelles :

- Grâce à la carte, **92%** des utilisateurs ont pu continuer à faire des sorties (seuls, entre amis, mais surtout en famille), et 31% des enquêtés ont pu continuer la pratique d'une activité régulière sportive, culturelle ou de loisirs ;
- Pour près d'un utilisateur sur cinq, la carte a été le déclencheur d'une inscription à une activité régulière sportive, culturelle ou de loisirs, en particulier chez les moins de 25 ans ;
- Le dispositif a permis à **17%** des enquêtés de découvrir une nouvelle activité culturelle, sportive ou de loisirs, et à près de la moitié des enquêtés de faire un nouveau type de sortie ;
- Pour une partie non négligeable des utilisateurs rencontrés⁷, la carte SORTIR! constitue un outil conditionnant l'accès même aux activités et/ou aux loisirs.

DES IMPACTS BÉNÉFIQUES SUR L'ACTIVITÉ DE CERTAINES STRUCTURES

Tout au long de l'évaluation, et bien qu'ils aient pu pointer certaines limites, **les partenaires du dispositif ont également exprimé une forte satisfaction** :

- La quasi-totalité des structures qui ont répondu à l'enquête en ligne se sont dites satisfaites de leur inscription dans le dispositif ; seules 5 ont envisagé un jour un désengagement ;
- La moitié des structures partenaires « historiques », en particulier culturelles, a vu son public se diversifier depuis 4-5 ans, preuve que SORTIR! est un outil de facilitation de l'accès au sport, aux loisirs et à la culture.



Sans la carte SORTIR!, je me serais moins intéressé aux pratiques des acteurs sociaux.



type de public qu'on ne toucherait pas sinon. Le nombre de bénéficiaires au sein de notre public ne cesse d'augmenter. »

De plus, si le dispositif est trop récent pour mesurer des impacts en termes de décloisonnement des pratiques professionnelles et d'articulation entre acteurs culturels, sportifs et de loisirs et professionnels de l'intervention sociale, on perçoit néanmoins dans les propos des acteurs rencontrés, **une évolution progressive des postures et une volonté affirmée de travailler davantage en transversalité.**

Il ressort de l'évaluation conduite que la carte a **des effets bénéfiques sur l'activité de certaines structures** (maintien de l'activité de certaines associations fragiles, diversification du public des structures partenaires du dispositif depuis son origine), à l'instar de cette structure culturelle : « L'intérêt majeur, c'est l'ouverture à un

En revanche, peu de gains apparaissent pour les structures en termes de visibilité auprès des utilisateurs ou des partenaires de leur territoire d'intervention. En effet, les structures n'ont pas le sentiment que SORTIR! a permis aux publics / partenaires qui ne les connaissaient pas auparavant de mieux les identifier / repérer.

⁷ Non quantifiée dans le cadre de l'évaluation mais appréciée de manière qualitative.

Pour une partie non négligeable des utilisateurs rencontrés⁸, la carte SORTIR! constitue un outil conditionnant l'accès même aux activités et/ou aux loisirs.

Les impacts de la carte sur les enfants et sur les relations au sein de la famille sont jugés très positifs par les parents interrogés via le questionnaire. En effet, 86% d'entre eux considèrent que la carte contribue à l'épanouissement de leur(s) enfant(s), et 82% qu'elle encourage leur sociabilité / socialisation. Aux yeux de ces parents, la carte permet en outre de pouvoir « tenir » son rôle éducatif, en offrant à la fois un cadre sécurisé aux enfants pour la pratique d'activités et sorties, et une égalité de traitement au sein de la fratrie (grâce à SORTIR!, il n'y a pas de choix à faire entre frères et sœurs pour savoir qui pourra bénéficier ou non d'une activité régulière). Enfin, 85% estiment que la carte favorise les moments partagés parents-enfants et donc la cohésion au sein de la famille, en permettant le maintien ou la pratique de sorties familiales.

La carte SORTIR! répond ensuite à ses objectifs initiaux en termes de bien-être personnel et d'inclusion sociale des utilisateurs. 61% des enquêtés affirment se sentir mieux depuis qu'ils l'utilisent pour des activités et/ou sorties, en étant facteur de rupture d'isolement (48% indiquent avoir rencontré de nouvelles personnes, et 44% affirment se sentir moins seuls depuis qu'ils ont la carte) : « Pour moi, c'est une carte pour sortir, pour les activités, pour permettre de sortir de l'isolement et de s'intégrer ». Le dispositif renforce en outre la confiance en soi et la curiosité de ses utili-



Il n'y a que comme ça que je m'en sors. On est trois : mes enfants ont chacun leur carte. On pourrait s'en passer, mais je ne sortirais plus.



rateurs : 50% des enquêtés indiquent s'être rendus dans des endroits où ils n'auraient pas osé aller auparavant, et 59% envisagent d'essayer de nouvelles sorties. A l'instar de cette utilisatrice, de nombreux utilisateurs indiquent également que SORTIR! leur permet de se sentir « comme les autres » : « Pour moi la carte permet d'être comme tout le monde, de faire des choses qu'on aime. C'est pas parce qu'on a un petit budget qu'on a pas le droit de sortir de chez soi ».

Enfin, SORTIR! favorise la mobilité des utilisateurs de la carte en-dehors de leur quartier et de leur commune de résidence ; **la dimension métropolitaine du dispositif se lit largement à travers ses usages :**

- **87%** des utilisateurs non-rennais se déplacent à Rennes pour utiliser leur carte, du fait de la concentration de l'offre sur la ville-centre, notamment pour les sorties ;
- Près d'un utilisateur non-rennais sur deux estime se déplacer plus facilement grâce à la carte ;
- Près de la moitié des utilisateurs enquêtés déclare avoir découvert, avec la carte, de nouveaux lieux dans leur ville.



DES EFFETS EN TERMES DE COHÉSION SOCIALE MAIS DES DIFFICULTÉS

Le dispositif a **des effets sur l'implication des habitants dans la vie locale**, qui s'illustrent de diverses façons, mais des difficultés d'instauration d'une cohésion territoriale à l'échelle métropolitaine.

En premier lieu, près de la moitié des utilisateurs enquêtés via le questionnaire déclare participer davantage à la vie du quartier et/ou de la ville depuis qu'ils possèdent la carte SORTIR! Ensuite, les utilisateurs se font eux-mêmes le relais de l'information sur le dispositif auprès de leur réseau social, ce que confirment les professionnels de proximité. Le dispositif est également un levier pour l'organisation de sorties hors du cadre de SORTIR! par de petits groupes d'habitants : des groupes (associant aussi des non-détenteurs de la carte) se sont ainsi constitués au Blosne (les « mamans solo ») et au Blizg. Enfin, aux dires des élus et techniciens des communes adhérentes et des professionnels de terrain, les associations constatent une augmentation de leur nombre d'adhérents et de pratiquants, en lien avec le dispositif.

En revanche, **il existe des difficultés d'instauration d'une cohésion territoriale à l'échelle métropolitaine**. Malgré la mobilité des utilisateurs et leurs usages du dispositif à l'échelle métropolitaine, certains

facteurs empêchent l'instauration d'une cohésion territoriale et d'une identité du dispositif à l'échelle métropolitaine, en lien avec :

- La co-existence de deux dispositifs : d'un côté le dispositif historique, construit grâce aux financements de la politique de la ville, sur les communes de Rennes et Saint-Jacques de la Lande, et de l'autre, les 29 dispositifs pilotés par le biais de conventions signées entre l'APRAS, Rennes Métropole et les communes qui ont rejoint SORTIR! depuis 2011 ;
- L'absence de rencontres régulières entre l'ensemble des acteurs impliqués à l'échelle métropolitaine ;
- Une absence de visibilité globale, par les partenaires du dispositif, de l'offre culturelle, sportive et de loisirs à laquelle la carte donne accès à l'échelle métropolitaine ;
- Des craintes de certaines communes que SORTIR! favorise la fréquentation par leurs habitants d'équipements et structures situés en dehors de leur territoire (crainte de la « fuite » des utilisateurs non-rennais de SORTIR! vers la ville-centre pour la pratique d'activités régulières)... ou, dans certains cas, que leur offre spécifique soit ouverte et bénéficie à des ménages extérieurs au territoire communal ;
- Une absence de visibilité « large » sur la mise en œuvre et les impacts du dispositif sur l'ensemble des communes de Rennes Métropole.

LES PERSPECTIVES IDENTIFIÉES

Au regard de l'évaluation menée, 3 grands points semblent devoir faire l'objet d'une réflexion et d'un travail approfondis de façon à ajuster, adapter, améliorer le dispositif SORTIR! et ainsi permettre son fonctionnement optimal pour l'avenir.

Le premier axe de travail concerne le partage du sens et des principes du dispositif entre l'ensemble des partenaires impliqués (élus et services des villes, structures culturelles, sportives et de loisirs, professionnels de l'accompagnement social, associations de proximité), auquel est étroitement lié l'enjeu de gouvernance et donc de financement du dispositif à l'échelle métropolitaine. Sur ce point, il pourrait être intéressant de :

- travailler à l'instauration d'une « culture commune » SORTIR!, partagée entre élus et services des villes, structures culturelles, sportives et de loisirs, professionnels de l'accompagnement social, associations de proximité, utilisateurs ;
- clarifier et mieux afficher la répartition des rôles et responsabilités de chacun dans le dispositif (en matière de pilotage et coordination, d'information, d'orientation, de médiation, d'accompagnement des publics, etc.)
- situer la gouvernance du dispositif à l'échelle métropolitaine, en cohérence avec les usages de la carte SORTIR! par ses utilisateurs (mobilité) ;
- mieux rendre compte des impacts du dispositif sur ses utilisateurs, et ainsi rendre visible la plus-value de SORTIR! pour les communes adhérentes.

Le deuxième axe de travail concerne l'accès effectif des publics qui en ont le plus besoin au dispositif, renvoyant à la fois au niveau de prise en charge SORTIR! (prise en charge financière des activités sportives, culturelles et de loisirs) et aux pratiques d'accompa-

gnement social et de médiation mises en place par les intervenants sportifs, culturels et sociaux. Pour garantir cet accès effectif, il pourrait être pertinent de :

- réaffirmer auprès de tous les partenaires le caractère « universaliste » du dispositif (le fait qu'il s'adresse à l'ensemble des personnes répondant aux critères prédéfinis dans le cadre de SORTIR!, indépendamment de la composition du ménage : personne isolée, familles monoparentales, couples avec enfants...)
- s'assurer d'une bonne information des utilisateurs et potentiels utilisateurs sur le fonctionnement de la carte et sur l'offre offerte par SORTIR! ;
- assurer aux détenteurs de la carte SORTIR! les mêmes canaux d'accès aux prestations sportives, culturelles et de loisirs que les autres utilisateurs ;
- favoriser l'utilisation du dispositif par ceux qui souffrent d'une absence de connaissances ou de réseau social, en soutenant l'action et les démarches collectives ;
- réinscrire les missions de médiation et d'accompagnement au cœur du dispositif.

Le troisième axe de travail concerne enfin la question de la place des utilisateurs dans le dispositif et de leur participation effective à ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Sur cet aspect, plusieurs préconisations peuvent être formulées :

- envisager une participation plus importante des utilisateurs au pilotage, au suivi et à l'évaluation du dispositif ;
- recueillir de manière régulière les attentes et besoins des utilisateurs et potentiels utilisateurs en matière de sorties et activités culturelles, sportives, de loisirs ;
- faire vivre le volet du dispositif intitulé « coup de pouce dans la réalisation de projets », aujourd'hui largement méconnu et quasiment inutilisé.

Contacts

Brigitte Valet

Chargée de mission SORTIR!
02 99 31 19 89 – 06 15 83 32 18
b.valet@apras.asso.fr

APRAS

6 cours des Alliés
35000 Rennes